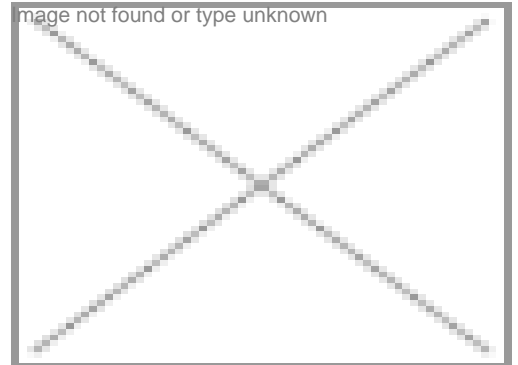


JSP

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Fournisseurs](#) / [Protection auditive](#)

Compatibilité des équipements anti-bruit

Applicable depuis le 21 avril 2018, le nouveau règlement EPI 2016/425, qui classe la protection auditive en catégorie 3 fait apparaître l'importance de la bonne compatibilité des coquilles anti-bruit et du casque. Chaque élément, doit être certifié CE, remplir les exigences du règlement EPI 2016/425 et répondre aux principes de base en matière de santé et de sécurité au travail. Un de ces principes concerne la compatibilité des EPI portés ensemble qui ne doivent pas influencer sur la performance de protection de l'un ou de l'autre, ni gêner le porteur.



Ainsi, JSP, le fabricant britannique a spécialement développé des coquilles pour garantir un haut niveau de protection quand elles sont portées avec un casque. Développées avec un centre de recherche acoustiques au Royaume-Uni et fabriquées dans l'usine JSP d'Oxford, en Angleterre, Les coquilles Sonis[®] s'adaptent parfaitement à toute la gamme de casques JSP (EVOlite[®], EVO[®] 2, EVO[®]3, EVO[®]5 Dualswitch[™]) et le SNR annoncé est garanti (le Signal to Noise Ratio mesure l'atténuation du bruit). Ainsi, une coquille anti-bruit Sonis[®] qui annonce une protection de 31 SNR garantit cette atténuation du bruit quand elle est portée sur un casque de la gamme. «Même si les coquilles d'autres fabricant se fixent sur un casque JSP et inversement, le SNR ne peut être garanti sans un test de performance de port combiné » avertit JSP.

Rappelons que contrairement à la directive EPI, le nouveau règlement EPI ajoute une responsabilité au rôle du distributeur qui, en tant qu'opérateur économique, est tenu de fournir des équipements qui garantissent la protection des porteurs et répondent à toutes les normes en vigueur. «Il est nécessaire de confirmer auprès du distributeur ou du fabricant que les produits vendus ensemble sont bien compatibles non seulement physiquement, mais surtout en matière de protection. Aucune impasse n'est faite sur les autres produits de catégorie 3 tels que les harnais de sécurité et les appareils à détection de gaz, mais il y a encore des efforts à mener pour changer les habitudes en matière de protection auditive. » La marque JSP accompagne d'ailleurs les utilisateurs des casques pour adopter les meilleures mesures possibles et favoriser le bon port des équipements de protection, toutes gammes confondues.